

IMPORTANT : Le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000€ d'amende. Si la CDAPH constate un faux manifeste, elle a le devoir de le dénoncer.

Prénom et NOM de l'enfant	N° dossier MDPH	Sa date de naissance
----------------------------------	------------------------	-----------------------------



Si l'enfant est placé dans un dispositif de l'aide sociale à l'enfance, l'AEEH de base peut être attribuée par la CDAPH, mais ne sera versée qu'au prorata des retours à domicile.

Prénoms et NOMS des représentants légaux	
Parent 1	
Parent 2	<input type="checkbox"/> N'exerce plus l'autorité parentale (transmettre le jugement si cela n'a pas déjà été fait) <input type="checkbox"/> Le parent 1 déclare ne pas être en mesure de contacter le parent 2.
Si l'enfant bénéficie d'une mesure de placement, précisez son lieu de vie :	
Organisme payeur de prestations familiales <input type="checkbox"/> CAF <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> autre précisez :	Numéro d'allocataire

Je, soussigné.e, atteste que l'ensemble des renseignements indiqués dans ce document sont exacts. Je m'engage à signaler tout changement de situation.

Il vous est rappelé qu'une fausse déclaration ou de faux justificatifs peut entraîner des poursuites.

Date :

Signature du demandeur

SCOLARITE ET ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT

Etablissement fréquenté	
Nombre de nuits/semaine en ESMS	... nuits/semaine depuis le ...

Accompagnement / rééducations / soins	Professionnel	Fréquence	Depuis le
<i>Ex : orthophoniste</i>	<i>CMP</i>	<i>1x/semaine d'école</i>	<i>01/09/2026</i>



SITUATION PROFESSIONNELLE DES PARENTS

La situation professionnelle des parents sera contrôlée par la CAF/MSA. En cas de désaccord, la caisse pourra demander la révision du complément d'AAEH.

Parent 1	Parent 2
Situation professionnelle <input type="checkbox"/> Temps plein <input type="checkbox"/> Temps partiel ou aménagé (précisez le taux ou la situation) : <input type="checkbox"/> Ne travaille pas (précisez) : <input type="checkbox"/> Arrêt de travail temporaire : maladie, accident, maternité, paternité, adoption... <input type="checkbox"/> Retraite <input type="checkbox"/> Retraite anticipée <input type="checkbox"/> Congé parental <input type="checkbox"/> Chômage <input type="checkbox"/> Autre :	Situation professionnelle <input type="checkbox"/> Temps plein <input type="checkbox"/> Temps partiel ou aménagé (précisez le taux ou la situation) : <input type="checkbox"/> Ne travaille pas (précisez) : <input type="checkbox"/> Arrêt de travail temporaire : maladie, accident, maternité, paternité, adoption... <input type="checkbox"/> Retraite <input type="checkbox"/> Retraite anticipée <input type="checkbox"/> Congé parental <input type="checkbox"/> Chômage <input type="checkbox"/> Autre :
<input type="checkbox"/> Je déclare avoir diminué mon temps de travail ou renoncé à mon activité professionnelle pour m'occuper de mon enfant en situation de handicap. Joindre un justificatif (contrat de travail, attestation sur l'honneur...) Quelle était votre situation précédente : <input type="checkbox"/> Emploi à temps plein <input type="checkbox"/> Emploi à temps partiel Percevez-vous une pension d'invalidité 2 ou 3 ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> Je déclare avoir diminué mon temps de travail ou renoncé à mon activité professionnelle pour m'occuper de mon enfant en situation de handicap. Joindre un justificatif (contrat de travail, attestation sur l'honneur...) Quelle était votre situation précédente : <input type="checkbox"/> Emploi à temps plein <input type="checkbox"/> Emploi à temps partiel Percevez-vous une pension d'invalidité 2 ou 3 ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non



LES FRAIS D'EMPLOI D'UNE TIERCE PERSONNE

Mon enfant ne peut pas être accueilli en centre de loisirs, en accueil périscolaire, à la cantine, en crèche...

J'emploie un salarié ou un prestataire pour garder mon enfant à domicile. **Joindre les justificatifs :** devis prestataire/mandataire, facture prestataire/mandataire, simulation/relevé CESU.

Nom prestataire / salarié	Nombre d'heures par semaine	Nombre d'heures par an si garde irrégulière	Nombre de semaines sans besoin de garde	Justificatif



LES AUTRES FRAIS LIES AU HANDICAP

Chaque frais présenté doit être **accompagné d'un justificatif** : devis pour les dépenses à venir, factures pour des dépenses réalisées ces deux dernières années, relevé/simulation CESU*. Tout autre document sera rejeté : relevé de compte, attestation sur l'honneur, copie d'écran...

	Année de la dépense	Justificatif	Type de frais et détail	Coût annuel
	Ex : 2026	Ex : devis	Psychomotricité – 1 séance /semaine	1800€
1				
2				
3				
4				
5				

* Pour réaliser une simulation CESU : <https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil.html> (exonération AEEH)



Tout changement de situation (diminution ou augmentation du temps de travail, du nombre de nuits en internat, de journées d'accueil à l'école ou en établissement) doit être signalé à la MDPH au plus tôt.

REEMPLIR LA FICHE ANNEXE AEEH

L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé est une prestation familiale versée à la personne assumant la charge effective et permanente d'un enfant handicapé. Elle est destinée à compenser les frais ou surcoûts liés au handicap de l'enfant.

Pour demander l'AEEH, vous devez envoyer à la MDPH les pièces suivantes :

- Formulaire MDPH CERFA, daté, signé par les deux parents ;
- Pièces d'identité de l'enfant concerné et des personnes titulaires de l'autorité parentale ;
- Justificatif de domicile (des deux parents si séparés) ;
- Certificat médical CERFA de moins d'un an, daté, signé **par le médecin** (et volet 1/volet 2 si déficience sensorielle) ;
- Fiche annexe AEEH, datée, signée ;
- Bilan psychométrique WISC-5 si enfant de plus de 7 ans et si jamais transmis à la MDPH ;
- Bilan ESMS si votre enfant est accompagné par un ESMS si aucun bilan récent n'a déjà été transmis.

Selon votre situation et vos besoins :

- Un justificatif de diminution du temps de travail ou de cessation d'activité professionnelle ;
- Devis ou factures des frais engagés.

Pour évaluer le droit AEEH de votre enfant, la MDPH va étudier :

- Si l'enfant entre bien dans le champ du handicap ;
- Si ses difficultés impactent de façon importante et persistante son quotidien à l'école, à la maison, dans les loisirs et la vie sociale ;
- Si des soins et des rééducations sont mis en œuvre pour améliorer son quotidien et lui permettre de progresser ;
- Si l'enfant doit bénéficier d'un dispositif adapté de scolarisation.

Le renouvellement de l'AEEH n'est pas systématique, même si l'enfant présente toujours des difficultés.

L'AEEH est une allocation en 2 parties :

- L'AEEH « de base » est attribuée à tous les enfants qui ont un droit AEEH ;
- Un complément d'AEEH, qui peut être attribué en fonction des frais engendrés par la situation de handicap de l'enfant. Le complément d'AEEH ne couvre pas l'ensemble des frais, seulement une partie des surcoûts liés au handicap. La CDAPH évalue si les frais relèvent bien de soins ou achats préconisés. Le complément d'AEEH n'est pas compatible avec certaines aides ou situations.

Après décision de la CDAPH, la CAF/MSA vérifie que les parents remplissent les conditions administratives, puis verse l'AEEH. C'est le parent qui perçoit les prestations familiales de la CAF/MSA qui perçoit également l'AEEH.

Si la situation change alors que le droit AEEH est en cours :

- vous avez de nouveaux frais ou réduit votre activité professionnelle : vous pouvez en informer la MDPH pour avoir éventuellement droit à un complément AEEH plus important.
- vous augmentez votre temps de travail, votre enfant entre en internat (en ESMS) au moins une nuit par semaine, le temps de scolarisation augmente : **il est obligatoire de le signaler au plus vite à la MDPH par courrier ou mail.**

A défaut, la CAF pourra demander à la MDPH de réévaluer votre situation et vous réclamer des trop-perçus.